

**CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET**  
**COMPTE RENDU - SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019 - A 20H00**

**Présents** : Mme DONZÉ Dominique, Mme JOUANNET Martine, M. ASSENARRE Louis, Mme HUISSOUD Chantal, M. DU BOIS Jérôme, M. CHANEL Michel, M. GIROD DE L'AIN Johann, Mme JANISZEWSKI Christiane, M.VOLPI Michel, M.PINEY Henri, Mme POMMES Kathy, M.FERRARI Antoine

**Absents** : Mme CRESPILO Sandrine, Mme BRIAND Marie-Pierre, M. ROSERES Jean-Pierre

**Excusés**, M. ALLIOD Patrick, M. DEQUENNE Bernard, M.GALICHET Cédric

**Procurations** : M.GALICHET Cédric à Mme DONZÉ Dominique, M.ALLIOD Patrick à M.CHANEL Michel, M.DEQUENNE Bernard à Mme JANISZEWSKI Christiane

## **ORDRE DU JOUR**

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – PERSONNEL**

1. Factures acquittées (annexe)
2. Engagements (annexe)
3. Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor
4. Tarifs secours sur piste
5. Prix d'acquisition des terrains impactés par le projet route d'Harée
6. Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique
7. Vente d'une parcelle communale

#### **URBANISME**

8. Autorisations d'urbanisme

#### **COMMUNE**

9. Rapport des commissions

#### **INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

10. Rapport des commissions

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Ouverture de séance à 20h**

Mme le Maire remercie les conseillers de leur présence.

Mme Jouannet Martine a été nommée secrétaire de séance

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES – PERSONNEL**

Approbation du dernier compte rendu, pas d'observations.

20h02 : Arrivée de M.Chanel.

#### **Point N° 1 FACTURES ACQUITTÉES (annexe)**

M.Ferrari demande ce qu'est le caisson de stockage. M.Assenarre répond que c'est une benne fermée pour pouvoir stocker les tables.

20h07 : arrivée de Johann Girod de l'Ain

## Point N° 2 ENGAGEMENTS (annexe)

Mme Pommès demande ce que sont les gabions. M. Assenarre explique ce sont des blocs grillagés remplis de pierres.

## URBANISME

### Point N° 3 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Mme le Maire rappelle qu'outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales. Les comptables publics peuvent ainsi fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Mme le Maire précise que le trésorier est de bons conseils pour la commune.

Mme le Maire indique que cette indemnité serait amenée à disparaître l'année prochaine.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la commune ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ». Le montant pour l'année 2019 s'élève à 598.27€.

M. Du Bois affirme que comme chaque année il est contre le versement de cette indemnité.

**Le Conseil municipal avec,**

**1 voix contre : M. Du Bois et 1 voix d'abstention : Mme Pommès**

**APPROUVE** l'indemnité de conseil à M. RIETZMANN pour l'année 2019.

**APPROUVE** le taux de l'indemnité de 100%.

### Point N° 4 TARIFS SECOURS SUR PISTE

Mme le Maire rappelle que chaque année sont fixés les tarifs pour les secours sur piste.

- FRONT DE NEIGE : 52 €

Soins effectués aux postes de secours

- ZONES RAPPROCHEES

Secours et transport de moins de 1km : 208 €

- ZONES ELOIGNEES : 374 €

Secours et transport de plus de 1km : 374 €

- ZONES EXCEPTIONNELLES : 740 €

Tout ce qui ne fait pas partie du domaine balisé nécessitant l'intervention de plus de 2 secouristes

- TEMPS PASSE PAR UN PISTEUR à l'heure : 89 €
- TRANSPORT SCOOTER : 84 €
- TRANSPORT ENGIN DE DAMAGE : 243 €
- COUTS D'EXPLOITATIONS TELECABINE à l'heure : 385 €

M. Piney demande si ces tarifs concernent uniquement le site de Crozet ? Mme le Maire précise que ce sont les mêmes prix pour tous les sites des Monts-Jura.

M. Ferrari demande dans quelle catégorie sont classées les descentes sous les cabines ? C'est considéré en hors-piste.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les tarifs des secours sur piste 2020 du SMMJ

## Point N°5 PRIX D'ACQUISITION DES TERRAINS IMPACTES PAR LE PROJET ROUTE D'HAREE

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 septembre 2019, le conseil municipal a donné un avis favorable au montant proposé de 2.50€ le m<sup>2</sup> pour l'achat des terrains impactés par les travaux de la route d'Harée. Elle précise qu'avec quelques propriétaires, des difficultés ont été rencontrées.

De nouvelles négociations ont été engagées ; le résultat consiste à proposer au conseil un prix de 5,00 € le m<sup>2</sup> afin de répondre au maximum de propriétaires.

Mme Jouannet précise que cette réévaluation à 5€ respecte les crédits inscrits dans le Budget principal.

**Le Conseil municipal, par 1 abstention de M.Girod de l'Ain et 14 voix pour:**

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération N°5-07/2019 du 12 septembre 2019

**DONNE** un avis favorable au montant proposé de 5€ du m<sup>2</sup> à tous les propriétaires concernés par les travaux de la route d'Harée

## COMMUNE

## Point N° 6 LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA ROUTE D'HAREE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération n°02-08-2019 du 03 octobre 2019, le conseil municipal a délibéré favorablement pour le lancement de la consultation des travaux de réaménagement et de sécurisation de la route d'Harée. La majorité des propriétaires ont confirmé par écrit leur accord de principe pour la vente de leurs parcelles.

Les propriétaires de la parcelle ZB167 de 670m<sup>2</sup> ont cependant refusé la proposition d'achat de la Commune à 5,00 € le m<sup>2</sup> et non plus 2.50€ le m<sup>2</sup>. A cet effet, la commune est contrainte d'engager une procédure conjointe d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire sur le périmètre concerné par l'aménagement de la voie verte afin de permettre, le cas échéant, de procéder aux acquisitions par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation. En effet, la concrétisation de ce projet nécessite une maîtrise foncière totale des emprises concernées. Or les négociations engagées avec les propriétaires de la parcelle n'ont pas permis d'aboutir à une maîtrise foncière totale par la Commune.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation des travaux de la route d'Harée,

**DEMANDE**, en application du Code de l'Expropriation, l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

**SOLLICITE** de l'autorité compétente que soit engagée à l'encontre des propriétaires des emprises concernées, la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,

**AUTORISE** l'acquisition, par voie amiable et à défaut, par voie d'expropriation, des emprises nécessaires à la réalisation de la voie verte,

**AUTORISE** Madame le Maire à accomplir pour le compte de la Commune toutes les démarches ou formalités que le recours à la procédure d'expropriation rendrait nécessaires,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette opération,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

## Point N° 7 VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 4 avril 2019, il a été proposé aux membres du conseil de vendre la parcelle communale n° C1720 d'une surface de 8m<sup>2</sup> à M.DUCRET Didier au prix de 120€ le m<sup>2</sup>,

soit 960 €. Après constatation de la particularité situationnelle de cette parcelle, il est proposé de vendre la même parcelle n°C1720 au prix de 5€ le m<sup>2</sup>, soit 40€ pour les 8m<sup>2</sup>. Les frais administratifs restent à la charge de l'acheteur. Il est précisé que c'est une parcelle communale du domaine privé.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**D'ANNULER ET REMPLACER** la délibération n° 7-03/2019 du 4 avril 2019

**D'ACCEPTER** la vente de la parcelle section C1720 d'une surface de 8 m<sup>2</sup> à M.DUCRET Didier pour le montant de 40 €.

**D'ACCEPTER** de mandater la société BARTHELEMY pour établir l'acte administratif.

**D'AUTORISER** Mme le Maire, à signer l'acte de vente.

## URBANISME

### Point N°8 AUTORISATIONS D'URBANISME

Mme JANISZEWSKI Christiane présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP0011 3519 B0039	27/09/19	SASU EDF ENR - Mme MORILLON Aurélie	117 chemin de Chapeaux Griotier	Installation d'un générateur photovoltaïque de couleur noire dans le plan de toiture parallèlement à la couverture. Superficie des panneaux : 13 M <sup>2</sup> . La production sera auto consommée sur site.	27/10/19	TACITE
PC0011 3519 B0009	26/08/19	DONGOIS Michel		Projet de construction de 11 maisons individuelles groupées + un petit collectif de 3 logements sociaux, soit 14 logements au total	30/10/19	REFUS
PC0011 3518 B0008M01	09/07/19	SAS EUROPEAN HOMES CENTRE - M. BARRANGER Philippe	Chemin de Farreu	- Rectification d'une erreur matérielle : la surface de plancher déclarée dans le cadre du permis initial était incorrecte. - Rectification d'une erreur matérielle sur le nombre de places de stationnement : aucune place n'a été ajoutée, une erreur avait été déclarée dans le cadre du permis initial, il y a 40 places de stationnement (12 garages, 2 places devant le logement A et 26 réparties aux abords des maisons). - Agrandissement de la profondeur des garages des maisons B, C, D, E, I, et par conséquent des pièces habitables situées au-dessus. - Agrandissement de la profondeur des garages des maisons J et K. - Ajout de terrasses. - Déplacement des garages des maisons F, G et H sur les façades opposées. - Modification des dimensions et des emplacements des ouvertures. - Modification du plan de division.	04/10/19	FAVORABLE
DP0011 3519 B0030	04/07/19	SCI BONNY RHONE-ALPES - M. BONNY Philippe	171 rue du Salève	Réalisation d'un portail à l'entrée de la résidence. Réalisation d'un portail en dur (moellons et fer forgé). La hauteur du muret en moellons sera de 60 cm, crépi couleur gris clair. Au dessus du muret, il y aura du fer forgé de 120 cm de hauteur. Le portail automatisé sera lui aussi réalisé en fer forgé.	05/10/19	TACITE
PC0011 3519 B0006	28/06/19	TANNEL David	Impasse des Primevères - Avouzon	Villa individuelle à étage dont la toiture est couverte de tuiles béton perspective couleur ardoise et les façades seront enduites d'un crépis gratté de ton pierre grisé et cendre beige foncé	17/10/19	FAVORABLE AVEC RESERVE

## COMMUNE

## Point N° 9 RAPPORT DES COMMISSIONS

**Enfance et jeunesse** : Mme Huissoud fait part du compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu mardi 5 novembre 2019.

**Nouveau parking de l'école** : le chemin piétonnier n'est pas assez visible, il pourra être proposé un nouveau marquage ; le dépose minute n'est pas respecté malgré un nouveau marquage en orange, des parents continuent à stationner sur cet espace ; le nouveau préau est très apprécié. Concernant les arbres, Mme Huissoud a indiqué que 12 arbres seront plantés sur le parking, 7 sur l'aire de jeux ainsi que des bosquets vers la bibliothèque.

La pose de stores sur la façade extérieure pour les fortes chaleurs est demandée par les enseignantes.

**Autres remarques** : La réfection des peintures dans les classes est demandée ; le visiophone est très attendu ; l'achat de 3 TNI par la mairie est prévu pour 2020 ; des parents souhaitent pouvoir annuler les repas de la cantine 2 semaines avant. Il est précisé que les annulations sont très compliquées à gérer avec le logiciel. Le renforcement de l'équipe pendant la pause méridienne est très apprécié.

**Associations** : M. du Bois précise que le dernier Crozet contact est prévu pour la mi-décembre.

### **Travaux :**

M. Girod de l'Ain indique que le chantier du Skate park avance bien, il est réalisé à 80% mais a dû être stoppé pour cause d'intempéries. Il faudrait prévoir une évacuation des eaux pluviales de l'aire de jeux pour qu'elles ne s'écoulent pas sur le skate park. Les plantations ainsi qu'un aménagement paysager tout autour de l'aire seront à prévoir. M. Girod de l'Ain évoque l'idée de trouver un nom pour le skate park. Cette idée sera relatée sous forme de concours dans le prochain Crozet contact. Une inauguration sera à prévoir également.

M. Assenarre précise que les premiers bons de commandes de l'accord cadre voirie ont été émis pour le marquage au sol et l'enrobé.

M. Piney demande si l'arche au rond-point à l'entrée de Crozet va être nettoyée. Il lui est répondu que oui, c'est bien prévu. Que le devis est signé depuis un moment.

### **CAO :**

Mme le Maire indique que les plis ont été ouverts pour la réalisation des travaux de la route d'Harée. Ceux-ci sont actuellement en analyse par le maître d'œuvre. Les marchés de travaux seront attribués par la CAO et validés par le conseil municipal.

## INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire annonce que l'enquête publique pour la modification n° du PLU a reçu un avis favorable.

Prochain conseil municipal le 05 décembre 2019.  
La séance est levée à 21H20

Mme Dominique DONZÉ

Le Maire,

Le 12 novembre 2019



